

Guide d'accueil apprentis en situation de handicap.

MISE À JOUR : AOÛT 2026

Votre référente handicap : Claudiane Nguetsop — référente handicap, responsable pédagogique · c.nguetsop@ems-epinay.com · 01 84 21 01 51. Permanences les 1^{ers} jeudis et 3^{es} lundis du mois, de 13 h à 14 h, à l'école.

Vous pouvez signaler une situation de handicap dès votre candidature — ou à tout moment du parcours. Chaque échange est confidentiel.

Bienvenue. Ce guide s'adresse à vous, apprenti·e ou stagiaire en situation de handicap — **déclaré ou non**.

LE SIGNALEMENT : QUAND VOUS VOULEZ, DÈS LA CANDIDATURE

Vous pouvez signaler votre situation dès le formulaire de candidature en ligne (case dédiée, facultative), au moment de l'inscription, ou à tout moment de l'année — auprès du référent handicap, d'un formateur ou de votre maître d'apprentissage. **Vous n'avez pas à fournir de diagnostic** : un besoin d'aménagement suffit à ouvrir l'échange, et rien de ce que vous dites n'est transmis sans votre accord.

CE QUI SE PASSE ENSUITE

- **Un échange confidentiel** avec la référente handicap : vos besoins, votre matériel, vos habitudes de travail.
- **Le questionnaire d'accueil**, qui prépare vos aménagements avant votre arrivée — aides humaines, supports adaptés, rythme. Il est joint au protocole d'accueil.
- **La mise en place** : matériel, aménagement des évaluations (temps majoré, aide humaine, salle à part), sensibilisation de l'équipe pédagogique et de votre entreprise.
- **Le suivi** : des points réguliers pour ajuster ce qui a été mis en place, et un questionnaire de satisfaction en fin de parcours.

LES AMÉNAGEMENTS D'EXAMEN SE DEMANDENT

Le temps majoré et les autres aménagements d'épreuves ne sont pas automatiques : ils font l'objet d'une demande écrite, que vous remplissez avec le référent — le **formulaire de demande d'aménagement spécialisé**, sur le site. Il vaut pour la formation comme pour les évaluations, et il s'anticipe de plusieurs mois.

En entreprise aussi. La référente handicap appuie votre recherche d'employeur et fait le lien avec votre maître d'apprentissage. La reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) ouvre pour l'entreprise une **aide de l'État majorée la première année du contrat** — c'est un argument, jamais un frein. Le montant exact, qui dépend aussi de la taille de l'entreprise, figure dans la grille de rémunération sur **ems-epinay.com**. L'école accompagne votre demande de RQTH si vous le souhaitez.

Protocole d'accueil et ses questionnaires, formulaire de repérage, demande d'aménagement, engagement d'accessibilité : tous sur **ems-epinay.com/missions/orientation-handicap**.

RGPD : une situation de handicap est une donnée de santé. Elle est traitée par la seule référente handicap d'EMS, aux seules fins d'accompagnement, et n'est transmise à un tiers qu'avec votre accord. Droits d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition : contact@ems-epinay.com.

EPINAY MANAGEMENT SCHOOL

SAS au capital de 10 000 € · 36 avenue Salvador Allende — 93800 Épinay-sur-Seine · 951 023 183 R.C.S. Bobigny · NDA
n° 11 93 12183 93 — cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État
contact@ems-epinay.com · 01 84 21 01 51 · ems-epinay.com